

NUMERO

CODE

DENTEXELANS PROTHESE

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €
Siège social : 61 rue d'Anjou – 75008 Paris
RCS Paris 844.804.435

ORDRE DE MOUVEMENT

DE VALEURS MOBILIERES NON ADMISES EN SICOVAM
(Loi des finances pour 1982 - Décret du 2 mai 1983)

NATURE DES TITRES	JOUISSANCE
ACTIONS DE CAPITAL	

NATURE DU MOUVEMENT (3) **CESSION DE GRE A GRE**

QUANTITE

EN LETTRES

CENT ---

EN CHIFFRES

---- **100** ----

TITULAIRE	N° COMPTE ACTIONNAIRE : 2
DENOMINATION : LYRR	
ADRESSE : 62 Avenue de Wagram – 75017 PARIS	
ADMINISTRATEUR DES TITRES (S'IL Y A LIEU) :	
<i>Demande de réalisation du mouvement ci-dessus désigné</i>	

BENEFICIAIRE	N° COMPTE ACTIONNAIRE : 1
NOM ET PRENOM : SPCM	
ADRESSE : 20 avenue Mac Mahon - 75017 Paris	
ADMINISTRATEUR DES TITRES (S'IL Y A LIEU) :	
<i>Demande de réalisation du mouvement ci-dessus désigné</i>	

VISA DE L'EMETTEUR

Le

Signature habilitée

INSCRIPTION AU COMPTE DU BENECIAIRE

Le

ORDRE EMIS

A

le

DocuSigned by:



B9BF8280D1E14B9...

Certifié

Signature du titulaire héritier ou mandataire
signature ci-dessus de M.

Qualité du signataire

Signature ou Sceaux

INSTRUCTIONS POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DE MOUVEMENT

Un **ordre de mouvement** est à remplir à chaque fois qu'un titulaire transmet ses titres chez un autre teneur de compte et chaque fois qu'il y a **changement dans la propriété** des titres :

- * pour les **successions** et les **donations**, l'ordre de mouvement doit être accompagné des pièces justificatives ;
- * pour les **suppressions d'usufruits**, il y a lieu de joindre un extrait d'acte de décès de l'usufruitier,
- * pour tout **changement dans la capacité** des droits du titulaire (majorité, émancipation, tutelle, etc ...), il y a lieu de produire par l'émetteur : soit une fiche d'état civil, soit toute pièce attestant ce changement.

Rechts figurant dans l'ordre de mouvement :

- (1) Code réservé aux intermédiaires habilités lorsqu'ils sont donneurs d'ordres.
- (2) Préciser : actions de capital - actions de jouissance - parts de fondateur - parts bénéficiaires - parts sociales - obligations - obligations convertibles, etc ainsi que le nominal des titres libellé en francs. Pour les obligations, l'année d'émission et le taux.
- (3) Préciser : inscription en compte - transfert - remboursement - mutation - donation - attribution - souscription - affectation en nantissement ou retrait - virement entre compte nominatif pur et compte administré, etc ...
- (4) La signature du donneur d'ordre doit être précédée de la mention manuscrite « *bon pour ...* » suivi du mouvement et du nombre de titres.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE - NOUVEAU TITULAIRE